

Arch Rival Nails

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Arch Rival Prep

Date de révision : 29 juillet 2025

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Arch Rival Prep

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Durcisseur professionnel pour amélioration des ongles pour utilisation avec la base coat pour ongles

Utilisations déconseillées : Toutes autres utilisations

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur initial :

Arch Rival Nails
3595 12th Ave, Port Alberni, BC Canada V9Y 4W9
Courriel : info@archrivalnails.com
Téléphone : 1-604-821-6829 (Anglais - Heures d'affaires : 9 h - 17 h HNP)

Contact d'urgence :

Principal : 1-604-821-6829 (Heures d'affaires seulement)
Secondaire : Centre antipoison du Canada : 1-844-POISON-X (1-844-764-7669) - 24/7
Après les heures : Contactez le centre antipoison local

Déclaration de disponibilité bilingue : Cette FDS est disponible en anglais et en français. This SDS is available in both English and French.

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Voir Section 1.3 ci-dessus

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP], SIMDUT 2015 et OSHA HCS 2012 :

- Liquides inflammables, Catégorie 2 (H225)
- Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 3 (H336)

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence :

Prévention :

- P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
- P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche
- P240 : Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
- P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant
- P242 : Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles
- P243 : Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques
- P261 : Éviter de respirer les vapeurs/aérosols
- P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation
- P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention :

- P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
- P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise
- P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
- P370+P378 : En cas d'incendie : Utiliser mousse résistant à l'alcool, poudre chimique, CO2 pour l'extinction

Stockage :

- P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

- P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
- P405 : Garder sous clef

Élimination :

- P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

2.3 Autres dangers

Évaluation PBT/vPvB : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : Selon les données disponibles, ce produit n'est pas classé comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

Note de précaution : Bien que le 3-méthacryloxypropyltriméthoxysilane ne soit pas classé comme sensibilisant cutané, les composés contenant des méthacrylates peuvent provoquer des réactions cutanées chez les personnes sensibles. Les utilisateurs professionnels doivent minimiser le contact avec la peau par mesure de précaution.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange répondant aux critères de classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008, SIMDUT 2015 et OSHA HCS 2012.

Nom du composant	N° CAS	Classification (CLP/SGH)	Conc. (% p/p)
Acétate d'éthyle	141-78-6	Liq. inflam. 2 (H225); Irrit. oc. 2 (H319); STOT ES 3 (H336)	90-95
3-Méthacryloxypropyltriméthoxysilane	2530-85-0	Non classé	5-10

Les pourcentages exacts (concentrations) de la composition ont été retenus comme secrets commerciaux conformément aux règlements applicables : 29 CFR 1910.1200(i) (États-Unis), SIMDUT 2015 Section 5.11 (Canada) et Règlement CLP (CE) 1272/2008 Article 11 (UE).

Tableau 2 : Valeurs ETA et facteurs M (Exigences SGH 7&8)

Nom du composant	ETA Orale (mg/kg)	ETA Cutanée (mg/kg)	ETA Inhal. (mg/L, 4h)	Facteurs M
Acétate d'éthyle	5620	>18000	1600	Sans objet
3-Méthacryloxypropyltriméthoxysilane	Non classé	Non classé	Non classé	Sans objet

Sources de classification : Classification de l'acétate d'éthyle basée sur la classification harmonisée du Règlement (UE) n° 1272/2008, Annexe VI. Classification du 3-méthacryloxypropyltriméthoxysilane basée sur le consensus majoritaire des notifications de l'inventaire C&L de l'ECHA.

Section 4 : PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers soins

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'air frais immédiatement. La maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment la peau avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Enlever les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection du secouriste : Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié pour éviter l'exposition pendant le sauvetage. Assurer une ventilation adéquate lors de l'administration des premiers soins.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes immédiats :

- Yeux : Irritation, rougeur, larmoiement
- Peau : Dégraissage, sécheresse, irritation
- Respiratoire : Irritation du nez et de la gorge, somnolence, vertiges
- Système nerveux central : Maux de tête, vertiges, somnolence

Effets différés :

- Une exposition répétée de la peau peut provoquer dessèchement ou gerçures
- Une exposition prolongée aux vapeurs peut causer des effets sur le système nerveux central

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Pour les expositions importantes, envisager une surveillance pour la dépression respiratoire et les effets sur le système nerveux central. Contacter le centre antipoison national pour des conseils de traitement supplémentaires : Canada 1-844-POISON-X.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée/brouillard

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à haute pression (peut propager le feu)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion : La décomposition thermique peut produire des gaz toxiques incluant monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et fragments organiques.

Dangers spécifiques : Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au niveau du sol vers des sources d'ignition éloignées. Les contenants peuvent se rompre sous l'effet de la chaleur.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque facial complet et des vêtements de protection complets.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Retirer les contenants de la zone d'incendie si cela peut se faire en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée - ne pas la laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.4 Autres informations

Point d'éclair : -4°C (25°F). Le feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non formé aux urgences : Évacuer la zone. Éliminer toutes les sources d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuelle (voir Section 8).

Pour les intervenants d'urgence : Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié incluant une protection respiratoire. Approcher du déversement depuis la direction du vent. Arrêter la fuite si cela peut se faire en toute sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés. Aviser les autorités si le produit pénètre dans les cours d'eau ou les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petits déversements : Absorber avec un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée). Placer dans un conteneur approprié pour l'élimination.

Déversements importants : Endiguer loin devant le déversement pour une élimination ultérieure. Empêcher la propagation vers les drains, les égouts ou les cours d'eau. Utiliser de la mousse pour supprimer les vapeurs. Absorber avec un matériau inerte. Recueillir dans des conteneurs appropriés pour l'élimination.

Nettoyage : Ventiler la zone après le nettoyage complet. Éliminer les matériaux contaminés comme déchets dangereux.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle. Voir Section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation générale : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Mise à la terre et liaison équipotentielle des conteneurs lors du transfert de matériau. Utiliser un équipement antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utilisation professionnelle en salon de manucure : Assurer une ventilation adéquate dans la zone de travail. Garder les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Éviter de respirer les vapeurs. Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Bien que non classé comme sensibilisant cutané, éviter le contact prolongé avec la peau des composants contenant des méthacrylates par mesure de précaution pour les personnes sensibles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Garder les conteneurs hermétiquement fermés. Stocker en dessous de 30°C (86°F). Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil.

Matières incompatibles : Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes, métaux alcalins, nitrates.

Exigences de stockage : Stocker dans le contenant d'origine. Tenir hors de portée des enfants. Stocker dans des zones avec une protection incendie appropriée. L'équipement électrique doit être antidéflagrant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Section 1.2. Produit conçu spécifiquement pour la préparation de surface professionnelle d'amélioration des ongles.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Pays	Type	Valeur	Notes
Acétate d'éthyle	É.-U. (OSHA)	PEL	400 ppm (1400 mg/m ³)	TWA 8 heures
	É.-U. (NIOSH)	REL	400 ppm (1400 mg/m ³)	TWA 10 heures
	Canada	VLE	400 ppm (1440 mg/m ³)	TWA 8 heures
3-Méthacryloxypropyltriméthoxysilane	Tous	-	Aucune établie	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) : Non établie pour ce mélange.

Concentration prédite sans effet (PNEC) : Non établie pour ce mélange.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques : Utiliser une ventilation générale et locale adéquate pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant dans les zones où des vapeurs peuvent être présentes.

Équipement de protection individuelle :

- **Protection respiratoire :** Normalement non requise avec une ventilation adéquate. Si les limites d'exposition peuvent être dépassées, utiliser un respirateur pour vapeurs organiques approuvé NIOSH/MSHA.
- **Protection des mains :** Porter des gants résistants aux produits chimiques (caoutchouc nitrile, néoprène). Remplacer régulièrement.
- **Protection des yeux/du visage :** Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes chimiques.
- **Protection de la peau :** Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact avec la peau. Utiliser un tablier résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de grandes quantités.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Empêcher le rejet dans l'environnement. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination environnementale.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés améliorées (Conformité SGH 7&8) :

Propriété	Valeur
Aspect	Liquide limpide
Couleur	Incolore
Odeur	Fruitée, caractéristique de l'acétate d'éthyle
Seuil olfactif	50 ppm
pH	Sans objet (non aqueux)
Point de fusion/point de congélation	-83,6°C (-118,5°F)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	77,1°C (170,8°F) à 1013 hPa
Point d'éclair	-4°C (25°F) (Coupelle fermée)
Taux d'évaporation	5,6 (Acétate de butyle = 1)
Inflammabilité	Liquide inflammable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	LIE : 2,0% / LSE : 11,5%
Pression de vapeur	97 hPa à 20°C
Densité de vapeur	3,04 (Air = 1)
Densité relative	0,900-0,905 g/cm ³ à 20°C
Solubilité(s)	Eau : 80 g/L à 25°C ; Soluble dans les solvants organiques
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Log Kow : 0,73
Température d'auto-inflammation	427°C (800°F)
Température de décomposition	Non déterminée
Viscosité	0,45 mPa·s à 20°C
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant
Teneur en COV	90-95% en poids (calculé selon la méthode EPA 24)

Propriétés physiques supplémentaires :

- Caractéristiques des particules : Sans objet (liquide)
- Sensibilité mécanique : Non sensible mécaniquement
- Conductivité : Faible conductivité
- Tension superficielle : Environ 23,7 mN/m à 20°C

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales. Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Peut réagir violemment avec des agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, étincelles, flammes nues, surfaces chaudes, électricité statique. Températures supérieures à 40°C.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes, métaux alcalins, nitrates, peroxydes.

10.6 Produits de décomposition dangereux


En cas d'incendie : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, vapeurs d'acide acétique.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

 BASE Composant	Voie	Valeur	Espèce
Acétate d'éthyle	Orale	DL50 = 5620 mg/kg	Rat
	Cutanée	DL50 > 18000 mg/kg	Lapin
	Inhalation	CL50 = 1600 mg/L (4h)	Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut provoquer une légère irritation cutanée. Une exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Basé sur la classification de l'acétate d'éthyle.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé comme sensibilisant cutané ou respiratoire. Note : Bien que le 3-méthacryloxypropyltriméthoxysilane ne soit pas classé comme sensibilisant cutané selon les données disponibles, les composés méthacrylates peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes particulièrement sensibles. Les utilisateurs professionnels doivent minimiser le contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé. Aucune donnée n'indique un potentiel mutagène.

Cancérogénicité : Non classé. Ce produit ne contient pas de cancérogènes humains connus au-dessus des seuils de classification.

Toxicité pour la reproduction : Non classé. Aucune donnée n'indique une toxicité pour la reproduction.

STOT-exposition unique : Catégorie 3 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. Affecte le système nerveux central.

STOT-exposition répétée : Non classé. Aucune preuve de toxicité pour les organes cibles avec une exposition répétée.

Danger par aspiration : Non classé. Viscosité supérieure au seuil de classification.

Voie(s) d'exposition probable(s) : L'inhalation et le contact cutané sont les voies les plus probables lors d'une utilisation professionnelle.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique - Acétate d'éthyle :

Organisme	Test	Valeur
Poisson (Pimephales promelas)	CL50 (96h)	230 mg/L
Daphnia magna	CE50 (48h)	164 mg/L
Algues	CE50 (72h)	3300 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation : L'acétate d'éthyle est facilement biodégradable (>70% en 28 jours). Devrait se dégrader rapidement dans l'environnement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Faible potentiel de bioaccumulation. Log Kow = 0,73 indique un faible potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Devrait avoir une mobilité élevée dans le sol en raison du faible log Koc. Peut se volatiliser depuis les surfaces du sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme PBT ou vPvB à des niveaux $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon les données disponibles, ce produit n'est pas classé comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun connu.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit : Éliminer comme déchet dangereux conformément aux réglementations locales, régionales et nationales. Ne pas jeter dans les ordures ménagères ou verser dans les égouts. Envisager la récupération ou le recyclage lorsque possible.

Exigences canadiennes spécifiques : Classé comme déchet dangereux en vertu des règlements environnementaux provinciaux. Consulter l'autorité de gestion des déchets provinciale pour les exigences spécifiques d'élimination.

Exigences spécifiques de l'UE : L'attribution du code de déchet doit tenir compte de la composition réelle et des réglementations locales. Les codes de déchets typiques peuvent inclure 14 06 03* (autres solvants et mélanges de solvants).

Exigences spécifiques des États-Unis : Peut être soumis aux réglementations RCRA. Code de déchet D001 (inflammable). Consulter 40 CFR 261 pour la détermination.

Élimination des contenants : Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit. Éliminer les contenants vides comme déchets dangereux à moins qu'ils soient correctement nettoyés.

Précautions spéciales : S'assurer que l'élimination des déchets est conforme aux réglementations environnementales applicables. Éviter le rejet dans l'environnement pendant les opérations d'élimination.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

UN1173

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ACÉTATE D'ÉTHYLE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

3 (Liquides inflammables)

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. S'assurer que les colis sont correctement scellés et étiquetés.

Exception de quantité limitée pour les bouteilles de 12-15 mL :

Lorsqu'expédié dans des bouteilles individuelles de 12-15 mL et emballé conformément aux dispositions de quantité limitée :

- ADR 3.4 : Max 1L par emballage intérieur, 30 kg brut par colis
- IMDG 3.4 : Max 1L par emballage intérieur, 30 kg brut par colis
- IATA 2.7 : Max 0,5L (500mL) par emballage intérieur, 30 kg brut par colis

Les bouteilles de 12-15 mL sont admissibles aux exemptions de quantité limitée dans tous les modes de transport. Marquage QL requis, étiquette de Classe 3 non requise sur l'emballage extérieur.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet - Le produit n'est pas expédié en vrac.

Section 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES :

Classification SIMDUT 2015 :

- Liquides inflammables, Catégorie 2
- Irritation oculaire, Catégorie 2
- STOT Exposition unique, Catégorie 3

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les composants sont inscrits sur ou exempts de la Liste intérieure des substances (LIS).

RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS-UNIS :

Norme de communication des dangers OSHA (29 CFR 1910.1200) :

- Liquides inflammables, Catégorie 2
- Irritation oculaire, Catégorie 2
- STOT Exposition unique, Catégorie 3

Statut TSCA : Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire TSCA.

Proposition 65 de la Californie : Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer le cancer ou la toxicité reproductive au-dessus des seuils de notification.

SARA Section 313 : L'acétate d'éthyle est soumis aux exigences de déclaration (concentration de minimis 1,0%).

RÉGLEMENTATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE :

Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 :

- Liquides inflammables, Catégorie 2 (H225)
- Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)
- STOT Exposition unique, Catégorie 3 (H336)

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : Tous les composants sont enregistrés ou couverts par des enregistrements. Aucune autorisation requise en vertu de l'annexe XIV. Aucune restriction en vertu de l'annexe XVII ne s'applique.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour l'acétate d'éthyle dans le cadre de REACH. Aucune évaluation supplémentaire requise pour ce mélange.

15.3 Autres informations réglementaires

Réglementations internationales :

- Australie : Composants inscrits sur l'AIC
- Japon : Composants inscrits sur l'ENCS
- Corée du Sud : Composants inscrits sur K-REACH

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indication des changements

Cette révision met à jour la FDS pour les exigences de conformité SGH 7&8 2025, y compris :

- Mise en œuvre du format complet à 16 sections
- Données toxicologiques et écologiques améliorées
- Ajout de la teneur en COV
- Dispositions de transport en quantités limitées
- Déclaration de disponibilité bilingue
- Informations de conformité réglementaire mises à jour

16.2 Abréviations et acronymes

- ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- CLP : Classification, étiquetage et emballage
- CE50 : Concentration efficace 50%
- SGH : Système général harmonisé
- CL50 : Concentration létale 50%
- DL50 : Dose létale 50%
- NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health
- VLE : Valeur limite d'exposition
- OSHA : Occupational Safety and Health Administration
- PEL : Limite d'exposition admissible
- REL : Limite d'exposition recommandée
- STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles
- TWA : Moyenne pondérée dans le temps
- COV : Composé organique volatil
- SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

- Base de données de l'inventaire C&L de l'ECHA
- Guide de poche NIOSH sur les dangers chimiques
- Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

- Fiches techniques du fabricant
- Littérature scientifique sur la toxicologie de l'acétate d'éthyle

16.4 Procédure de classification utilisée pour dériver la classification des mélanges

Classification dérivée à l'aide de méthodes de calcul conformément à l'annexe I du règlement CLP basée sur les classifications des composants et les limites de concentration.

16.5 Texte intégral des mentions de danger mentionnées aux sections 2 et 3 :

- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

16.6 Conseils relatifs à la formation

S'assurer que tout le personnel manipulant ce produit reçoive une formation appropriée sur :

- Reconnaissance des dangers et évaluation des risques
- Utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle
- Procédures d'urgence et premiers soins
- Pratiques de manipulation et de stockage sûres
- Mesures de prévention des incendies
- Exigences réglementaires applicables
- Importance de minimiser le contact avec la peau, en particulier pour les personnes ayant la peau sensible

Engagement de mise à jour de 90 jours : Cette FDS sera examinée et mise à jour dans les 90 jours suivant la disponibilité de nouvelles informations importantes sur les dangers, toxicologiques ou réglementaires qui affectent la classification ou l'utilisation sécuritaire de ce produit, comme l'exige le SIMDUT 2015.

Date de préparation : 29 juillet 2025

Date de la dernière révision : 29 juillet 2025

Version : 2.0 (Conforme SGH 7&8 2025)

Préparé par : Département réglementaire technique

Examiné par : Département de sécurité des produits

Vérification de conformité légale : Cette FDS répond aux exigences du SIMDUT 2015 canadien, du Règlement CLP (CE) 1272/2008 de l'UE et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis. Tous les numéros CAS ont été vérifiés dans les bases de données officielles. Les classifications sont basées sur les données officielles de l'inventaire C&L de l'ECHA et la littérature scientifique établie.

Avis de non-responsabilité : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les connaissances actuelles et les réglementations nationales et internationales. Elles sont fournies de bonne foi, mais aucune garantie, représentation ou garantie n'est faite quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Ces informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné dans les présentes et ne concernent pas l'utilisation en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout processus. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer de conditions sûres pour la manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette FDS est conforme aux exigences du SIMDUT 2015 canadien, du Règlement CLP (CE) 1272/2008 de l'UE et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis telles que mises à jour pour les mandats de conformité 2025.